

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

VILLE-EN-SALLAZ

## 2023-2024



Enfants nés en 2020  
ou nouveaux arrivants



Quand ?

Du 27 février au  
31 mars 2023

### 1. Se rendre en Mairie, muni de :

- ✓ La fiche de renseignement à télécharger sur le site de la commune : [www.ville-en-sallaz.fr](http://www.ville-en-sallaz.fr) ou à remplir en Mairie,
- ✓ Pièce d'identité des parents
- ✓ Livret de famille
- ✓ Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois.

Aux horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 8h30 - 12h / 14h30 - 17h30  
Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 - 12h

### 2. Rendez-vous à l'école :

Une fois cette démarche effectuée en mairie, la directrice de l'école prendra contact avec vous pour fixer un rendez-vous.

Lors de ce rendez-vous, il vous sera demandé les documents suivants :

- ✓ Le carnet de santé de l'enfant
- ✓ Le livret de famille
- ✓ La fiche de renseignement + la fiche d'urgence

Si besoin :

- ✓ Jugement de divorce ou la convention judiciaire établissant l'attribution de la garde de l'enfant et l'autorité parentale (en cas de séparation)
- ✓ Le certificat de radiation de la dernière école fréquentée (si enfant ayant déjà été scolarisé dans une autre école).

Renseignements - Secrétariat Général : 04-50-36-94-23 / [secretariat@ville-en-sallaz.fr](mailto:secretariat@ville-en-sallaz.fr)